

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 13 février 2015 portant renouvellement de fonction dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : AFSN1530122A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;
Vu la loi n° 86-33 modifiée du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 modifié du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu le décret n° 2006-721 du 21 juin 2006 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 21 juin 2006 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 27 mars 2012 portant nomination de M. Jean-Yves LAFFONT, directeur d'hôpital hors classe, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé, à compter du 1^{er} avril 2012 ;
Vu l'arrêté du 6 janvier 2015 portant autorisation de prolongation d'activité de M. Jean-Yves LAFFONT,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves LAFFONT, directeur d'hôpital hors classe, est maintenu en détachement dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé pour la période du 1^{er} avril 2015 au 20 juillet 2016.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 février 2015.

MARISOL TOURAINE